

REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES
Activités d'attractions foraines et manèges (traditionnels ou autres...)
Esplanade du Port - rue Pierre Métayer

Organisateur:

Commune de Saint-Denis-d'Oléron - 27 rue de la Libération - 17650 Saint-Denis-d'Oléron
tél: 05 46 47 85 48 – 06 24 26 94 99
Me Virginie BERTHAULT
culture-animation@st-denis-oleron.fr

Fondement juridique:

L'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) subordonne l'exercice des utilisations du domaine public compatibles avec l'affectation et la délivrance d'un titre d'autorisation d'occupation.

Objet :

Mise en concurrence préalable pour la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public pour des **activités d'attractions foraines, manèges traditionnels ou autres** sur le port de plaisance.

La durée d'exploitation:

La durée d'exploitation est fixée entre le 1er avril et le 30 septembre 2024, avec une possibilité de faire une demande pour élargir la période d'exploitation. Le montage pourra s'effectuer à partir du 23 mars et le démontage devra s'effectuer avant le 05 octobre 2024 sauf si l'exploitant demande une prolongation de son activité sur les vacances de la Toussaint. Les candidats pourront proposer des dates d'ouvertures complémentaires.

Montant de la redevance:

Les occupants se rémunéreront sur leurs ventes et devront s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de :

- 0.32€ par m² et par jour d'exploitation pour les attractions foraines et les manèges.
- 0.33€ par m² et par jour d'exploitation pour les trampolines.

Cette redevance sera due dès le 1^{er} jour d'occupation.

Date du dépôt des dossiers:

Un appel à candidature est lancé jusqu'au 01 mars 2024 inclus. Il détaille la composition du dossier de candidature à renvoyer à la Mairie de Saint-Denis-d'Oléron, 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron ou par mail à culture-animation@st-denis-oleron.fr.

Contenu des dossiers:

Les projets seront sélectionnés dans le respect des principes de transparence et d'impartialité. Ils comprendront un projet écrit et détaillé comprenant les critères ci-dessous.

- Expérience du candidat dans le domaine (références)
- Description de l'activité proposée
- Tarifs et types de paiements acceptés
- Planning détaillé des dates et horaires d'ouverture au public

- Originalité du concept
- Identité visuelle/esthétique/photographies
- Documents de communication (flyers, plaquettes, affiches)
- Adéquation du projet aux orientations de la commune.
- Modalité d'installation et d'organisation des stands
- Justificatifs liés à l'entreprise (Extrait Kbis, carte commerçant, attestation d'assurance liée à l'activité concernée, carte d'identité)

Les dossiers des candidats doivent être adressés par courrier recommandé avec accusé de réception portant la mention « attractions foraines et manèges 2023, ne pas ouvrir » ou par dépôt contre récépissé à l'accueil de la mairie 27 rue de la Libération - 17650 Saint-Denis-d'Oléron ou par mail à culture-animation@st-denis-oleron.fr

Date limite de remise des dossiers de candidatures: le 01 mars 2024 à 12h

Attribution:

L'attribution sera communiquée aux exploitants retenus au plus tard le 15 mars 2024.